

LA GOUVERNANCE, L'EQUITE ET LE SYSTÈME DES AIRES PROTEGES DE MADAGASCAR (SAPM)



Par RAMANANTSOA Seheno Chef service de la Création et de la Gestion des Aires Protégées Terrestres

Direction des Aires Protégées Terrestres/ Direction Générale des Forêts/Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts

22 Mars 2016



HISTORIQUE DU SAPM



Vision Durban (Septembre 2003):

 Tripler la surface des Aires Protégées à Madagascar : de 1,7 à 6 millions d'hectares

Promesse de Sydney (novembre 2014):

- Obtention du statut de création définitive des aires protégées avant le 15 mai 2015,
- Triplement du nombre des aires marines protégées







CADRAGE DU SAPM

- Objectif de la CDB ratifiée par Madagascar et celui de l'Objectif Millénaire du Développement: 10 à 12 % du territoire en site de conservation
- Arrêté Interministériel n°52004/MEEFT/MAEP/MEM portant création, organisation et fonctionnement de la Commission SAPM du 20 décembre 2010
- Création des cellules environnementales au niveau des ministères sectoriels
- Loi n°2015-005 du 26 février 2015 portant refonte du CODE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES
 - ✓ Arrêté de protection temporaire
 - ✓ Décrets de création définitive des Aires Protégées
 - ✓ Décret d'application de la loi COAP
 - ✓ Arrêté de délégation de gestion
 - ✓ Homologation du DINA (règles coutumières)
- Elaboration des outils SAPM (guide de création, guide d'EIE, guide de gouvernance, guide de consultation publique, guide PAG...)







DÉFINITION DU SYSTÈME DES AIRES PROTÉGÉES DE MADAGASCAR (SAPM)



- Un système d'aires protégées est un ensemble représentatif d'aires protégées qui comprend:
 - ☐ tous les habitats majeurs
 - des habitats assez larges, capables de soutenir des populations viables de flore et de faune
 - des habitats bien connectés, pour permettre les échanges génétiques nécessaires à la stabilité des espèces







OBJECTIFS DU SAPM



- Conserver l'ensemble de la biodiversité unique de Madagascar, en particulier les écosystèmes, les espèces et la variabilité génétique ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel, l'éducation et la recréation des citoyens et des visiteurs;
- Mettre en valeur la biodiversité par la recherche ;
- Maintenir les services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et le développement;
- Promouvoir l'écotourisme ;
- Distribuer équitablement les bénéfices générés par les ressources naturelles;
- Apporter une contribution au développement économique et social en général par la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.





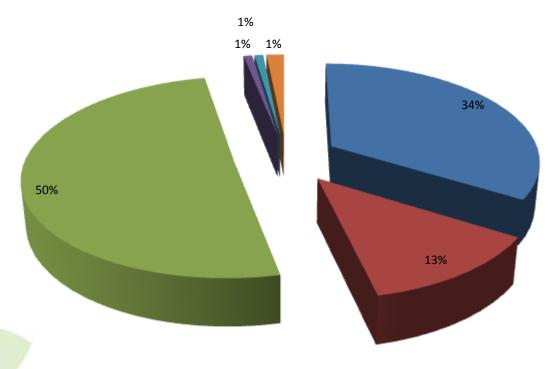


Nombre des AP



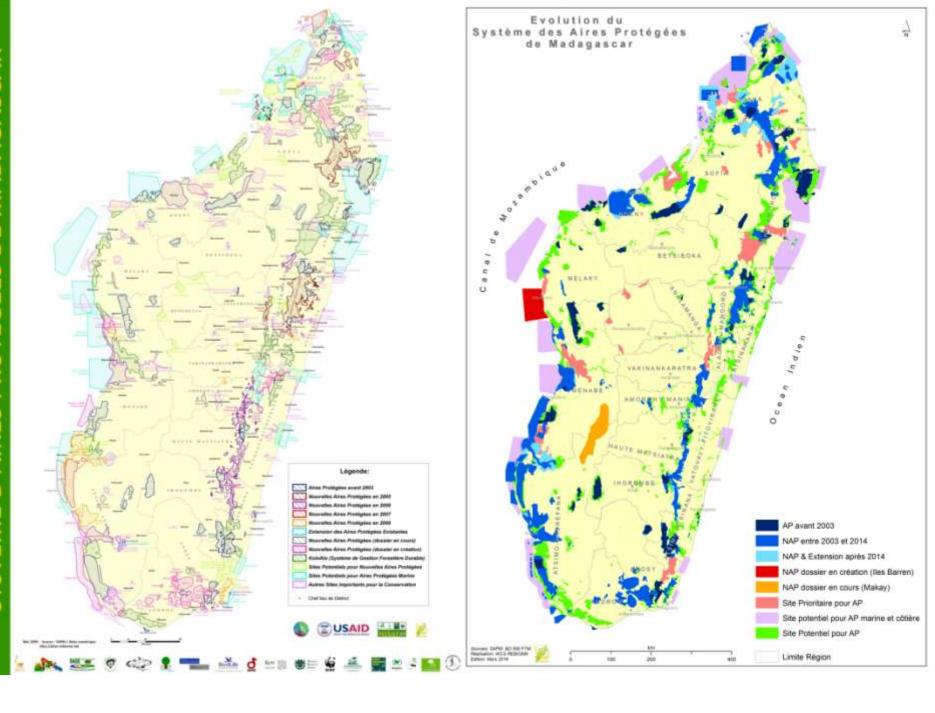
■ MNP: 43 ■ MEEMF: 16 ■ NGOs: 64

■ Temporary PA: 1 ■ PA in creation: 1 ■ Private PA: 2





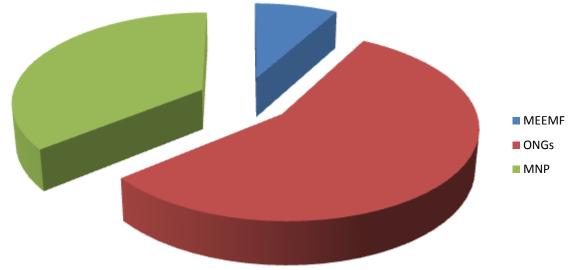






PA's Surface





PA	Surface (ha)	%
TPA	6 365 614,49	10,84
MPA	720 582,62	1.22
PA	7 086 197,11	12,06







Protected Area before 2003



Governance type	Governance by governement				
	Governance of protected areas governed by public bodies				
Management category					
<u>I</u> : Strict Nature Reserve (RNI)	2				
<u>II</u> : National Park or Natural Park (PN)	25				
<u>IV</u> : Special Reserve (RS)	20				

Number: 47

Surface: 1,6 million ha

UTILISATION DE LA MATRICE DE L'UICN

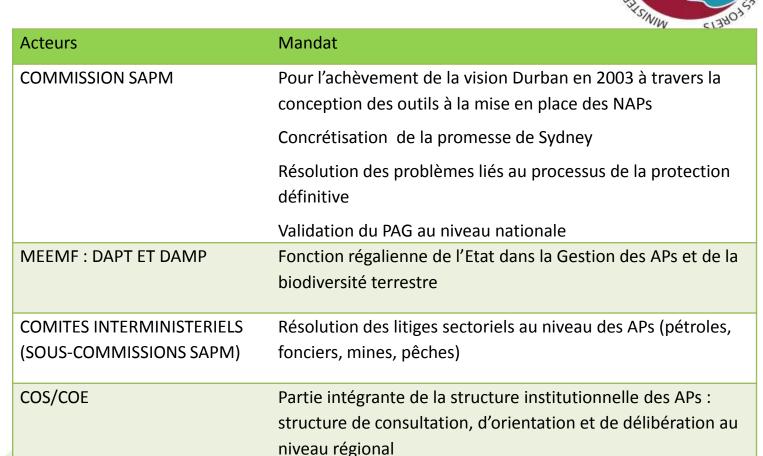
						Щ	6
Type de	A. Gouverna	ance publi	que	B. Gou	vernance	C.Gouvernance	D.Gouvernance
gouvernance				cogé	rée ou	privée	communautaire
				parta	agée		
9	Gouvernan	Minis	délégation par le	Gou	Gouv	Aires	Aires de
	ce en régie	tère	Ministère en charge	vern	erna	conservées et	conservation
	des aires	charg	des Aires Protégées de	anc	nce	gérées par	gérées par les
	protégées	e des	la gestion d'une ou	e	colla	propriétaire	communautés
Catégorie de	par les	Aires	plusieurs aires	conj	borat	individuel	locales
gestion	organismes	proté	protégées à des	oint	ive		
	publics	gées	personnes publiques	е			
<u>I</u> : Réserve	2						
Naturelle							
Intégrale (RNI)					4		
II: Parc	27				1		
National ou							
Parc Naturel (PN)							
III: Monument					2		
Naturel					2		
(MONAT)							
IV: Réserve	14	7			2		
Spéciale (RS)							
<u>V</u> : Paysage		1			40		1
Harmonieux							
Protégé (PHP)							
VI: Réserve de				1	17		
Ressources							
Naturelles							
(RRN)							



•La catégorie des 08 parmis les 16 APs gérées par le MEEMF est encore à définir tout comme les APP : Salary Bay, Takarindaona



CHARTE DE RESPONSABILITE



biodiversité



DREEMF ET SES

DEMEMBREMENTS



Fonction régalienne de l'Etat dans la Gestion des APs et de la



CHARTE DE RESPONSABILITE (suite)

Acteurs	Mandat
AUTRES MINISTÉRES SECTORIELS	Fonction régalienne de l'Etat dans la Gestion des ressources, propres à leur secteur respectif
AUTRES SERVICES TECHIQUES DECONCENTRÉS	Partie intégrante de la structure institutionnelle des APs (Membre du COE/COS), structure de consultation et de délibération au niveau régional
COGES/COGE	Partie intégrante de la structure institutionnelle des APs, a un pouvoir de décision sur la stratégie globale relative à la mise en œuvre des activités et de gestion de l'AP
COBAS=VOIS	Unité Locale d'Exécution des activités, c'est une structure locale operationnelle d'une AP ou d'un transfert de gestion comme les mangroves
GESTIONNAIRE DE L'AIRE PROTEGEE	ONG gestionnaire d'un site ou accompagnateur des VOIs ou initiateur d'un projet/programme









MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION!



